

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du mercredi 13 décembre 2023

Direction Générale des Services – N°07.08.2023.113

Objet : NPNRU - demande de subvention au Département de Seine-Maritime au titre de l'aide à l'investissement des crèches et haltes-garderies pour le pôle petite enfance au sein du pôle d'équipements - Autorisation

Date de la convocation : 05 décembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 25

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Guy KIVATA, Mmes Corine PALMENTIER, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Sylvie OMONT.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Marc BOURREAU a donné pouvoir à Madame Laëtitia LEFEBVRE.

ABSENTS :

Monsieur Ibrahim DEM.

Madame Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric LEBALLEUR

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 mai 2023 validant l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'investissement des crèches et haltes-garderies pour le pôle petite enfance

Date de transmission de l'acte : 18/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2023

Numéro de l'acte : 07-08-2023-113 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20231213-07-08-2023-113-DE

Date de décision : 13/12/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

- La délibération de la ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU à Rouen Normandie Aménagement.
- La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU notifiée à Rouen Normandie Aménagement le 11 février 2020.
- La délibération de la Ville de Cléon du 18 juin 2020 validant l'avenant n°1 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 1^{er} juillet 2020.
- La délibération de la Ville de Cléon du 16 décembre 2021 validant l'avenant n°2 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 15 février 2022.
- La délibération de la Ville de Cléon du 10 novembre 2022 validant l'avenant n°3 à la convention mandat de maîtrise d'ouvrage d'études et de réalisation du NPNRU et la notification au 14 décembre 2022.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 7 novembre 2023.
- La délibération de la Ville de Cléon du 16 novembre 2023 approuvant l'attribution des 13 lots de l'appel d'offres travaux du pôle d'équipements.

CONSIDERANT :

- Que le plan de financement de l'opération « construction du groupe scolaire » actuellement établi au titre de la maquette financière de la convention NPNRU fait apparaître un montant global d'opération à hauteur de 7 288 637,79 € HT.
- Que s'agissant du Pôle d'équipements, constitué du Groupe Scolaire, du Pôle Petite Enfance et du Centre Socio-Educatif, le coût réel des travaux est issu du résultat de l'appel d'offres validé par la CAO du 06 novembre 2023 et dont la décision a été notifiée par le Conseil Municipal du 16 novembre 2023 de la ville de Cléon.
- Que le coût prévisionnel des travaux a augmenté entre la signature de la convention NPNRU et l'ouverture des plis des appels d'offres de 2023 puisqu'il s'élève désormais à 9 340 399 € HT.
- Qu'il est possible de solliciter Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime au titre de de l'aide à l'investissement des crèches et haltes-garderies, dans le cadre du droit commun pour accompagner cette opération.

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose que dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais, la ville de Cléon envisage la construction d'un nouveau pôle d'équipements sur une parcelle libérée suite à la démolition de logements sociaux.

Ce pôle d'équipements accueillera plusieurs structures :

- un Groupe Scolaire de 13 classes :
 - Ecole maternelle 4 classes,
 - Ecole élémentaire 9 classes,
 - Espace restauration.
- un Pôle Petite Enfance (PPE) :

- Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE),
- Relais Petite Enfance (REP),
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).
- un Centre Socio-Educatif (CSE),
- une Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) pour les 16-25 ans.

La ville de Cléon envisage le niveau de performance énergétique suivant pour l'ensemble du pôle d'équipements :

- Label E+C- énergie positive et réduction de carbone : niveau E4-C1,
- Energies renouvelables : panneaux photovoltaïques en toiture et raccordement au réseau de chaleur urbain,
- Bâtiment producteur d'électricité : autoconsommation collective avec d'autres équipements publics de la commune,
- Matériaux vertueux : bâtiment biosourcé niveau 1,
- Conception bioclimatique : Bbio < Bbiomax -20 %,
- Economie en eau : consommation d'eau potable < 2 litres /m²/occupant/an,
- Confort thermique : taux d'inconfort(T > 28°C) inférieur à 3 % du temps d'occupation,
- Nature en ville : plus de 30 % des surfaces seront végétalisées et paysagères,
- Chantier à faible impact environnemental.

Le projet se veut également inclusif et prône la mutualisation.

Il est proposé de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer cette demande auprès de Monsieur le Président du Département de Seine Maritime pour l'octroi d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement des crèches et haltes-garderies pour le projet de construction du pôle petite enfance.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dépôt de la demande de subvention au titre de l'aide à l'investissement des crèches et haltes-garderies pour le projet de construction du pôle petite enfance.

Pour copie conforme,

Cléon, le 13 décembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 18/12/2023

Transmis en Préfecture le : 18/12/2023

